

Directive ministérielle
DGPPFC-
010.REV1

Directive DGPPFC-10.REV1

COVID-19 : Plan 2e vague : Services mère-enfant

Les changements sont en **surbrillance**

Mesures	Palier d'alerte 1	Palier d'alerte 2	Palier d'alerte 3	Palier d'alerte 4
Prénatal				
Rendez-vous de suivi (clinique prénatale, GARE)	En présence. Appel téléphonique ou vidéo encouragé.	En présence. Si possible jumeler les interventions. Appel téléphonique ou vidéo encouragé.	En présence seulement pour besoin spécifique. Appel téléphonique ou vidéo priorisé.	En présence seulement pour besoin spécifique. Appel téléphonique ou vidéo priorisé. Suivi GARE (infirmier) à domicile lorsque disponible.
Cours prénataux	Référer aux ressources en ligne et offrir du soutien téléphonique ou par vidéo.	Référer aux ressources en ligne et offrir du soutien téléphonique ou par vidéo.	Référer aux ressources en ligne et offrir du soutien téléphonique ou par vidéo.	Référer aux ressources en ligne et offrir du soutien téléphonique ou par vidéo.
Vaccination	Maintenue	Maintenue, jumeler avec autre RV si possible.	Comité sur l'immunisation du Québec	Comité sur l'immunisation du Québec
Retrait préventif	Pour une maternité sans danger	Pour une maternité sans danger	Pour une maternité sans danger	Pour une maternité sans danger
Hospitalisation anténatale COVID +	CH désigné, voir Plan de contingence services hospitaliers.	CH désigné, voir Plan de contingence services hospitaliers.	CH désigné, voir Plan de contingence services hospitaliers.	CH désigné ou tous les CH en fonction du Plan de contingence des services hospitaliers.

Directive DGPPFC-10.REV1

Visite à domicile	Permise	Permise	Visite maintenue, à domicile ou en clinique (si besoin spécifique seulement), après une première évaluation téléphonique/vidéo.	Visite maintenue, à domicile ou en clinique (si besoin spécifique seulement), après une première évaluation téléphonique/vidéo.
Accouchement				
Accouchement patiente COVID + : *Particularité : L'accouchement dans un centre hospitalier non désigné est possible, incluant le séjour sur place jusqu'au congé postnatal, dans les cas où : Femme enceinte COVID-19 positive se présente en travail actif (naissance imminente); Femme enceinte dont le test de la COVID-19 se serait avéré positif au cours de l'hospitalisation.	CH désigné, voir Plan de contingence services hospitaliers.	CH désigné, voir Plan de contingence services hospitaliers.	CH désigné, voir Plan de contingence services hospitaliers.	CH désigné ou tous les CH selon l'activation du Plan de contingence services hospitaliers.
Accouchement à domicile	Permis selon conditions, voir directives pratique sage-femme.	Permis selon conditions, voir directives pratique sage-femme.	Permis selon conditions, voir directives pratique sage-femme.	Permis selon conditions, voir directives pratique sage-femme.
Accouchement en maison de naissance (MDN)	Permis pour clientèle non-COVID seulement.	Permis pour clientèle non-COVID seulement.	Permis pour clientèle non-COVID seulement.	Permis pour clientèle non-COVID seulement.
Postnatal				
Dépistages néonataux, enseignement	Maintenus	Maintenus	Maintenus	Envisager congé précoce. Cependant, il est recommandé d'hospitaliser la mère COVID + et l'enfant pendant au moins 48 heures après l'accouchement, selon les considérations logistiques, sauf si la mère présente des critères d'hospitalisation prolongée.

Directive DGPPFC-10.REV1

Intrahospitalier (mère-bébé en bonne santé)	Peau à peau (incluant césarienne)	Peau à peau (incluant césarienne)	Peau à peau (incluant césarienne)	Peau à peau (incluant césarienne)
Soins au nouveau-né en santé	Dans la chambre avec la mère	Dans la chambre avec la mère	Dans la chambre avec la mère	Dans la chambre avec la mère
Visite à domicile	Maintenue	Maintenue	Visite postnatale maintenue, à domicile ou en clinique si besoin spécifique, après une première évaluation téléphonique/vidéo.	Visite maintenue, à domicile ou en clinique (si besoin spécifique seulement), après une première évaluation téléphonique/vidéo. Considérer un lieu dédié pour les visites en présence sans risque de contamination
Clinique d'allaitement : *Particularité : En période de pandémie, il est recommandé d'allaiter; les avantages de l'allaitement maternel l'emportent sur les risques de la contagion ou d'infection de la COVID-19	Maintenue	Maintenue	Visite en établissement ou en clinique seulement si besoin particulier après évaluation téléphonique/vidéo (ex : frénotomie, difficulté d'allaitement importante avec blessures, etc.)	Visite en établissement ou en clinique seulement si besoin particulier après évaluation téléphonique/vidéo (ex : frénotomie, difficulté d'allaitement importante avec blessures, etc.)
Atelier de soutien à l'allaitement Dans le respect des consignes gouvernementales sur les rassemblements	En présence-	En présence	Fournir les coordonnées et référer aux ressources en ligne et au soutien téléphonique des organismes en allaitement.	Fournir les coordonnées et référer aux ressources en ligne et au soutien téléphonique des organismes en allaitement.
Corridors de services et transferts				
Interhospitalier-mère ou bébé : Contacter le Centre de coordination en périnatalogie du Québec (CCPQ) * Particularité : une seule ambulance est requise; mère doit être transportée sur une civière et nouveau-né installé dans un siège d'auto; ou transférer le nouveau-né dans un incubateur et la maman sur le siège.	Corridor selon le bon niveau de soins.	Corridor selon le bon niveau de soins.	Corridor selon le bon niveau de soins. Idéalement avec région de niveaux d'alerte similaire sinon centre tertiaire	Corridor selon le bon niveau de soins. Idéalement avec région de niveaux d'alerte similaire sinon centre tertiaire

Directive DGPPFC-10.REV1

Corridors de services (ex. manque RH, éclosion, débordement)	Prévoir les corridors en considérant les effectifs manquants et la capacité à maintenir une équipe minimale de base. Déployer le plan de continuité des services, tel que recommandé dans le Guide d'accompagnement - découvertures d'obstétrique lorsque nécessaire. https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/covid-19/directives-cliniques-aux-professionnels-et-au-reseau/hospitalisation/	Idem	Idem	Idem
Autres services gynéco-obstétriques				
Accès à la contraception	Maintenu	Maintenu	Maintenu, en priorisant les téléconsultations.	Maintenu, en priorisant les téléconsultations.
IVG	Maintenue L'IVG médicamenteuse devrait être offerte comme méthode de première ligne pour les grossesses de 70 jours ou moins. La clientèle doit être sensibilisée à la nécessité d'effectuer toutes les visites de contrôle en présence ou virtuelle. Le dépistage systématique des ITSS peut être délesté avant l'IVG, tant médicamenteuse que chirurgicale, à condition que celui-ci soit maintenu chez la <u>clientèle à risque</u> et qu'une antibioprophylaxie soit donnée systématiquement aux personnes qui auront une IVG chirurgicale.	Maintenue L'IVG médicamenteuse devrait être offerte comme méthode de première ligne pour les grossesses de 70 jours ou moins. La clientèle doit être sensibilisée à la nécessité d'effectuer toutes les visites de contrôle en présence ou virtuelle. Le dépistage systématique des ITSS peut être délesté avant l'IVG, tant médicamenteuse que chirurgicale, à condition que celui-ci soit maintenu chez la <u>clientèle à risque</u> et qu'une antibioprophylaxie soit donnée systématiquement aux personnes qui auront une IVG chirurgicale.	Maintenue, en priorisant la télémedecine. L'IVG médicamenteuse devrait être offerte comme méthode de première ligne pour les grossesses de 70 jours ou moins. La clientèle doit être sensibilisée à la nécessité d'effectuer toutes les visites de contrôle en présence ou virtuelle. Le dépistage systématique des ITSS peut être délesté avant l'IVG, tant médicamenteuse que chirurgicale, à condition que celui-ci soit maintenu chez la <u>clientèle à risque</u> et qu'une antibioprophylaxie soit donnée systématiquement aux personnes qui auront une IVG chirurgicale.	Maintenue, en priorisant la télémedecine. L'IVG médicamenteuse devrait être offerte comme méthode de première ligne pour les grossesses de 70 jours ou moins. La clientèle doit être sensibilisée à la nécessité d'effectuer toutes les visites de contrôle en présence ou virtuelle. Le dépistage systématique des ITSS peut être délesté avant l'IVG, tant médicamenteuse que chirurgicale, à condition que celui-ci soit maintenu chez la <u>clientèle à risque</u> et qu'une antibioprophylaxie soit donnée systématiquement aux personnes qui auront une IVG chirurgicale.
PMA	Maintenue	Maintenue	Maintenue ou ajuster en fonction de la capacité hospitalière.	Maintenue ou ajuster en fonction de la capacité hospitalière.
Suivi décès et deuil périnatal	Accompagnement et suivi psychologique individuel maintenus.	Accompagnement et suivi psychologique individuel maintenus.	Par téléphone ou appel vidéo et référer aux organismes communautaires.	Par téléphone ou appel vidéo et référer aux organismes communautaires.
Services de prévention-promotion				

Émission : 05-10-2020

Mise à jour : 18-11-2020

Directive DGPPFC-10.REV1				
Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance (SIPPE)	Maintenus	Maintenus	Maintenus	Maintenus
Intervention Olo	Maintenue	Maintenue	Maintenue	Maintenue. Les rencontres téléphoniques ou par visioconférence sont privilégiées.
Prise en charge clientèle pédiatrique				
Suivi 0-5 ans	Maintenu	Maintenu	Maintenu. En présence seulement pour besoin spécifique. Appel téléphonique ou vidéo priorisé.	Maintenu. En présence seulement pour besoin spécifique. Appel téléphonique ou vidéo priorisé.
Vaccination	Maintenue	Maintenue	Comité sur l'immunisation du Québec	Comité sur l'immunisation du Québec
Programme Agir tôt	Maintenu	Maintenu	Maintenu. Appel téléphonique ou vidéo priorisé.	Maintenu. Appel téléphonique ou vidéo priorisé.
Consultation externe	Clinique désignée si symptômes COVID-19	Clinique désignée si symptômes COVID-19	Clinique désignée si symptômes COVID-19	Clinique désignée si symptômes COVID-19
Hospitalisation COVID +. *Particularité : Enfant COVID + asymptomatique, hospitalisé pour autre raison que COVID, pourrait être hospitalisé dans le CH régional	Centre désigné pédiatrique	Centre désigné pédiatrique	Centre désigné pédiatrique	CH désigné pédiatrique ou tous les CH selon l'activation du Plan de contingence services hospitaliers
Transferts interhospitaliers	Communiquer CCPQ	Communiquer CCPQ	Communiquer CCPQ	Communiquer CCPQ
Dépistage COVID				
Femme enceinte	Directives de priorisation des tests.	Directives de priorisation des tests.	Directives de priorisation des tests.	Directives de priorisation des tests.
Nouveau-né	Il est conseillé d'attendre la confirmation du dépistage de la mère avant de procéder au dépistage du nouveau-né asymptomatique. Pour un nouveau-né de mère confirmée COVID-19, procéder au dépistage nasopharyngé dans les deux heures suivant la naissance.	Directives de priorisation des tests.	Directives de priorisation des tests.	Directives de priorisation des tests.
Transfert à rebours nouveau-né	non requis sauf en cas de situation particulière (ex: éclosion)	non requis sauf en cas de situation particulière (ex: éclosion)	non requis sauf en cas de situation particulière (ex: éclosion)	non requis sauf en cas de situation particulière (ex: éclosion)
Clientèle pédiatrique Hospitalisation	Directives de priorisation des tests.	Directives de priorisation des tests.	Directives de priorisation des tests.	Directives de priorisation des tests.

Directive DGPPFC-10.REV1

Clientèle pédiatrique consultation externe	Directives de priorisation des tests.	Directives de priorisation des tests.	Directives de priorisation des tests.	Directives de priorisation des tests.
Clientèle pédiatrique en soins à domicile sous suppléance ventilatoire	En raison des aérosols, il pourrait être requis d'effectuer le dépistage en milieu hospitalier.	En raison des aérosols, il pourrait être requis d'effectuer le dépistage en milieu hospitalier.	En raison des aérosols, il pourrait être requis d'effectuer le dépistage en milieu hospitalier.	En raison des aérosols, il pourrait être requis d'effectuer le dépistage en milieu hospitalier.
Préhospitalier	Directives de priorisation des tests.	Directives de priorisation des tests.	Directives de priorisation des tests.	Directives de priorisation des tests.
Mesure PCI				
Pour le personnel : les pratiques de base doivent s'appliquer et être rehaussées selon les recommandations PCI en contexte COVID-19. Services ambulatoires: port du masque pour tous (professionnels et clientèle) en tout temps	https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/covid-19/directives-cliniques-aux-professionnels-et-au-reseau/prevention-et-controle-des-infections/#epi	https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/covid-19/directives-cliniques-aux-professionnels-et-au-reseau/prevention-et-controle-des-infections/#epi	https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/covid-19/directives-cliniques-aux-professionnels-et-au-reseau/prevention-et-controle-des-infections/#epi	https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/covid-19/directives-cliniques-aux-professionnels-et-au-reseau/prevention-et-controle-des-infections/#epi
Femme enceinte COVID -/statut inconnu	Port du masque non requis, mais recommandé.	Port du masque non requis, mais recommandé.	Port du masque non requis, mais recommandé.	Port du masque non requis, mais recommandé.
Femme enceinte COVID + : Si la patiente peut le tolérer et selon le type de soin donné (p. ex. : soins prolongés et à proximité de l'utilisateur),	Le port du masque est recommandé	Le port du masque est recommandé	Le port du masque est recommandé	Le port du masque est recommandé

Directive DGPPFC-10.REV1

Nouveau-né mère symptomatique COVID +/-suspectée	Réanimation néonatale initiale avec mesures de « PCI aérienne-contact-oculaire » (N-95). Isoler le nouveau-né qui requiert soins additionnels dans une chambre fermée individuelle à l'unité néonatale (soins intensifs, soins intermédiaires ou « pouponnière ») et assigner, lorsque possible, à du personnel dédié.	Idem	Idem	Idem
Sage-femme				
Présence en centre hospitalier	Permis	Permis	Permis	Permis
Présence du père ou d'une personne significative (1er accompagnateur)				
Prénatal	Permis	Permis	Permis	Permis
Pernatal (bloc opératoire césarienne inclus)	Permis	Permis	Permis	Permis
Postnatal	Permis	Permis	Permis	Permis
Particularité : Pour les femmes enceintes atteintes de la COVID-19, il pourrait être envisagé que le second parent ou l'accompagnateur atteint de la COVID-19 soit présent, s'il se déplace uniquement en même temps que la femme enceinte dans l'hôpital (pour l'arrivée entre autres)				

Émission : 05-10-2020

Mise à jour : 18-11-2020

Directive DGPPFC-10.REV1

Néonatalogie	Permis	Permis	1 seul parent à la fois, cependant la situation clinique de l'enfant devrait guider la décision de la présence simultanée des 2 parents.	1 seul parent à la fois, cependant la situation clinique de l'enfant devrait guider la décision de la présence simultanée des 2 parents.
Pédiatrie -Parents	Permis	Permis	1 seul parent à la fois, cependant la situation clinique de l'enfant devrait guider la décision de la présence simultanée des 2 parents.	1 seul parent à la fois, cependant la situation clinique de l'enfant devrait guider la décision de la présence simultanée des 2 parents.
Particularité : Pour les enfants atteints de la COVID-19, il pourrait être envisagé que les parents atteints de la COVID-19 soient présents, s'ils se déplacent uniquement en même temps que l'enfant dans l'hôpital (pour l'arrivée entre autres), et en portant un masque.				
Présence de l'accompagnante à la naissance ou d'une personne significative (2e accompagnateur)				
Prénatal	Aucun 2e accompagnateur permis	Aucun 2e accompagnateur permis	Aucun 2e accompagnateur permis	Aucun 2e accompagnateur permis
Pernatal	Permis (sauf bloc opératoire)	Permis (sauf bloc opératoire)	Accompagnante à la naissance permise (sauf bloc opératoire). Autre personne non permise.	Aucun 2e accompagnateur permis
Postnatal	Permis	Permis	Permis. Un support téléphonique/vidéo pourrait être envisagé.	Aucun 2 ^e accompagnateur permis. Un support téléphonique/vidéo pourrait être envisagé.
Visiteurs (fratrie-famille élargie)				
Postnatal	Permis et maximum 2 personnes en même temps (incluant le 2e parent ou l'accompagnateur).	Permis sauf enfant moins de 18 ans maximum 2 personnes en même temps (incluant le 2e parent ou l'accompagnateur).	Non permis	Non permis
Néonatalogie	Permis sauf enfant moins de 18 ans et maximum 2 personnes en même temps (incluant le 2e parent ou l'accompagnateur).	Permis sauf enfant moins de 18 ans et maximum 2 personnes en même temps (incluant le 2e parent ou l'accompagnateur).	Non permis	Non permis

Directive DGPPFC-10.REV1

Pédiatrie	Permis sauf enfant moins de 18 ans et maximum 2 personnes en même temps (incluant le 2e parent ou l'accompagnateur).	Permis sauf enfant moins de 18 ans et maximum 2 personnes en même temps (incluant le 2e parent ou l'accompagnateur).	Non permis	Non permis
Références cliniques				
Obstétrique				
∅ Les directives cliniques du MSSS;				
∅ Les recommandations de la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada;				
∅ Les recommandations de la Société canadienne de pédiatrie;				
∅ Les mesures de prévention et de contrôle des infections pour les milieux de soins aigus;				
∅ Les interventions médicales générant des aérosols (IMGA);				
Les recommandations de l'Agence de la Santé publique du Canada				
Pédiatrie				
<u>Les directives cliniques du MSSS</u>				
Société canadienne de pédiatrie;				
Les mesures de prévention et de contrôle des infections pour les milieux de soins aigus;				
Les interventions médicales générant des aérosols (IMGA);				
<u>Le retour des enfants présentant des maladies chroniques en milieu scolaire primaire et en milieu de garde;</u>				
<u>Réponse rapide INESSS : COVID-19 et maladie de Kawasaki et syndrome inflammatoire multisystémique chez les enfants</u>				

Émission : 05-10-2020

Mise à jour : 18-11-2020

Directive DGPPFC-10.REV1

[COVID-19 : manifestations cutanées \(lésions de type perniose, lésions associées à des dommages vasculaires et autres types de lésions\)](#)

[Les activités de vaccination en période de pandémie de COVID-19](#)
